

# FLASH INFO

## Première audience avec Barbara Pompili, nouvelle Ministre de tutelle de la chasse française

Issy-les-Moulineaux le 21 juillet 2020

La nouvelle Ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, a reçu vendredi 17 juillet le président de la Fédération Nationale des Chasseurs Willy Schraen, accompagné du directeur national, Nicolas Rivet. Cette entrevue faisait suite au RDV que la ministre avait eu la veille avec les associations naturalistes.

De nombreux sujets ont été abordés, et ont fait l'objet d'un débat nourri et argumenté de part et d'autre. Biodiversité, aménagement des territoires, entrave à la chasse, agriculture, sécurité, RIP<sup>1</sup>, dégâts de gibier, gibier d'eau, migrateurs terrestres, vénerie, petit gibier et chasses traditionnelles firent l'objet d'un rapide état des lieux.

La nouvelle ministre s'est d'abord engagée à favoriser le dialogue avec la FNC sur l'ensemble de ces sujets, souhaitant de manière générale poursuivre le travail commencé avec les chasseurs par ses prédécesseurs.

Si la Ministre a donc fait preuve de pragmatisme sur certains sujets, sans aucun dogmatisme, elle a également clairement expliquée ses intentions sur certains contentieux qui sont soumis à une mise en demeure venue de la commission européenne.

C'est donc sur les chasses traditionnelles que la discussion s'est focalisée, et la Ministre a clairement indiqué qu'elle projetait de répondre aux injonctions européennes de façon positive et très rapidement. La chasse des gluaux sera donc la probable première victime politique de cette nouvelle mandature, puisque la ministre, même si elle réfléchit encore quelques jours, souhaite ne pas donner de quota pour cette chasse symbolique des chasseurs du sud-est de la France.

Cette chasse est pourtant facilement défendable, n'a aucune incidence sur une éventuelle perte de biodiversité, est sélective, et au final ne tue pas les 30 000 grives qu'elle relâche à la fin de la saison, sur une population d'environ 600 millions d'oiseaux. On pourra toujours déplorer la vision écologique étriquée de l'Europe qui fait une fixation idéologique sur les traditions rurales françaises plutôt que de s'occuper des vrais problèmes de biodiversité, mais nous retiendrons surtout que la ministre pourrait s'octroyer le droit de priver de façon arbitraire les chasseurs français d'une chasse parfaitement légale, reconnue comme telle par la justice à plusieurs reprises.

<sup>1</sup> Référendum d'Initiative Populaire.

## FLASH INFO

Il est important de se rappeler également que ces mêmes chasses avaient fait l'objet d'un engagement de soutien de la part de la LREM lors de la signature des intentions politiques pré-électorales en 2017. Le candidat Emmanuel Macron nous rappelant également devant notre congrès la même année qu'il fallait surtout « foutre la paix aux ruraux », et laisser vivre les gens heureux avec leurs passions et leurs activités dans leurs terroirs.

Il est évident que la FNC ne pourra accepter la décision de sa ministre de tutelle, et que celle-ci fera l'objet d'une action juridique appuyée.

La FNC tient aussi à signaler que le climat social actuellement violent à l'égard des chasseurs et plus largement des ruraux, ne peut conduire qu'à des réactions unitaires du monde de la chasse, si une telle décision devait se concrétiser.

Au final, la FNC se tient toujours à la disposition de la Ministre Barbara Pompili pour débattre de ces sujets sensibles et trouver des solutions partagées, dans le dialogue et le respect mutuel, comme cela est le cas depuis 2017 avec le Gouvernement et le Président de la République Emmanuel Macron.